

L'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) EN BOIS-ÉNERGIE : LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

Ousseny SIGUE

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Burkina Faso

oussenysigue@gmail.com

Résumé : Cet article a pour objectif d'appréhender comment s'organise et s'adapte le circuit d'approvisionnement en bois-énergie des zones de production vers Ouagadougou dans un contexte de dégradation de l'environnement et d'insécurité. Pour ce faire, il a été procédé à des entretiens auprès des principaux acteurs tels la direction des forêts, des grossistes transporteurs, des bucherons et des consommateurs. Il ressort que la demande se maintient alors que les transporteurs se plaignent de la diminution de la ressource. Cependant, ils affirment être prêt à aller partout dans le pays pour assurer l'approvisionnement. Ils attendent des autorités du soutien pour pouvoir faire plus de stock en saison sèche pour répondre aux besoins en saison de pluie car certaines voies sont impraticables.

Cependant, face à la déforestation accélérée, l'Etat doit renforcer les capacités des forces de régulation sur le terrain pour protéger davantage les ressources forestières. Par ailleurs, la promotion d'autres sources d'énergie accessible aux populations s'avère importante.

Mots clés : Ouagadougou, approvisionnement, grossiste-transporteur, bois-énergie

THE SUPPLY OF THE CITY OF OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) IN WOOD-ENERGY: THE ACTORS AND THEIR ROLES

Abstract : This article aims to understand how the wood-energy supply circuit is organized and adapted from production areas to Ouagadougou in a context of environmental degradation and insecurity. To do this, interviews were conducted with the main actors such as the forest management, wholesale transporters, loggers and consumers. It appears that the demand is maintained while the carriers complain of the reduction of the resource. However, they say they are ready to go anywhere in the country to secure supplies. They expect support from the authorities to be able to make more stock in the dry season to meet the needs in the rainy season because some roads are difficult to access. However, in the face of accelerated deforestation, the State should strengthen the capacities of the regulatory forces on the ground to further protect forest resources. In addition, the promotion of other energy sources accessible to the populations is important.

Key words: Ouagadougou, supply, wholesaler-transporter, wood energy

Introduction

Le Burkina Faso est un pays situé dans la zone soudano-sahélienne. Il couvre une superficie de 274 000 km² et compte 20 505 155 millions d'habitants en 2019 selon Institut National de la Statistique et de la Démographie (2022). Plus de 73 % de cette population est toujours rurale. Le secteur forestier joue un rôle important dans le pays, tant au plan économique que social et culturel. Pourtant, le pays connaît un recul de ses superficies forestières. En 2002, les formations forestières naturelles du pays (forêt claire, forêt galerie, savane arbustive, savane arborée, steppes) couvraient 13 305 238 hectares, soit 48,75 % du territoire national (MECV, 2007). Ces superficies forestières régressent au rythme de 105 000 ha par an (MECV, 2007). Pour faire face à cette situation, de vastes programmes de reforestation ont été initiés. Il s'agit notamment des programmes « Bois de villages », « 8 000 villages, 8 000 forêts », « Front de terre », « Un département, une forêt » etc. Actuellement, l'ensemble des réalisations du pays en matière de reforestation a concerné 114 000 ha (PREDas, 2007).

Le mode d'intégration des systèmes économiques ruraux et urbains n'est pas encore arrivé à faire émerger un véritable secteur moderne d'exploitation des forêts pour l'approvisionnement urbain en combustibles ligneux. La consommation des produits pétroliers importés est faible et le bois contribue pour 91 % à la consommation totale d'énergie (Ouedraogo, 2006). Le niveau de consommation est particulièrement sensible autour des villes où l'accélération du processus d'urbanisation a engendré une sur-exploitation des ressources les plus proches, créant ainsi une auréole de désertification caractéristique.

Ainsi, à Ouagadougou la capitale et la plus grande ville du pays, le bois de feu est encore largement utilisé. Toute une filière s'est développée d'amont en aval pour l'approvisionnement de la ville en raison de la concentration de la population et l'importance des activités artisanales utilisatrices du bois-énergie (production de bière traditionnelle à base de sorgho rouge, fonderie, restauration etc.). La méthode adoptée ici s'inscrit dans une approche filière¹ qui étudie l'activité des intervenants de l'amont à l'aval de l'exploitation du bois d'énergie (Ribot 1995).

La population ouagalaise est chiffrée 2 415 266 habitants en 2019 (INSD, 2022) et sa croissance démographique est élevée, avec un taux annuel moyen supérieur à 7 % entre 2005 et 2015, et estimé à 6 % pour la période 2015-2020 (Boyer et al., 2016).

Dans un contexte où toutes forces de régulation sont présentes, la question générale est de savoir :

Comment s'organise et s'adapte le circuit d'approvisionnement en bois-énergie des zones de production vers Ouagadougou dans un contexte de dégradation de l'environnement et d'insécurité ?

1. Méthodologie

L'approche méthodologique s'appuie sur des méthodes mixtes (quantitatives et qualitatives). Il s'agit d'identifier les acteurs de la filière (forestiers, bûcherons, commerçants, transporteurs, consommateurs) et d'analyser leurs rôles en procédant à des entretiens qualitatifs. A travers les points de convergence que sont les marchés à

¹ La filière est définie par Ribot (1995), comme « une série d'échanges inter-liés à travers lesquels un bien et ses constituants passent de l'extraction ou de la récolte à travers la production jusqu'à l'utilisation finale ».

Ouagadougou, des entretiens ont eu lieu avec les commerçants, les transporteurs et les bûcherons pour reconstituer les interactions entre ces différents acteurs de la filière.

Des données statistiques ont été recueillies auprès de l'administration pour appréhender l'ampleur du phénomène ainsi que les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins du développement durable.

Ces enquêtes permettront de comprendre l'organisation du circuit de transport du bois énergie des zones de production vers Ouagadougou.

2. L'échantillonnage spatial

L'étude a été effectuée dans la ville de Ouagadougou qui représente le lieu de consommation et les régions du centre-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Est qui sont identifiées comme centre d'exploitation et d'approvisionnement du bois et du charbon. La ville compte actuellement 12 arrondissements et 55 secteurs. Nous avons choisi trois arrondissements pour mener les enquêtes. Elles ont concerné l'arrondissement 08 dont le choix se justifie par sa position périphérique par rapport au centre. L'arrondissement 03 qui se trouve au péricentre et enfin l'arrondissement 02 qui se trouve au centre de la ville. Cependant les entretiens avec les transporteurs ont été menés dans plusieurs quartiers de la ville compte tenu du fait qu'ils n'ont pas de lieu fixe. Nous avons également géolocalisé l'ensemble des sites de dépôt du bois existants dans la ville de Ouagadougou.

3. L'échantillonnage démographique

L'échantillonnage démographique a concerné la quasi-totalité des acteurs de la filière bois-énergie à savoir les services de l'environnement, les Unions des Groupements de Gestion Forestière (UGGF), des associations, des grossistes-transporteurs, des détaillants et des consommateurs (ménages, dolotières², boulangers, artisans, restaurants). Le tableau 1 présente la répartition de l'échantillonnage démographique.

Tableau1 : Répartition de l'échantillonnage démographique

Acteurs	Population cible	Taille de l'échantillon
Exploitants	Service de l'environnement	02
	Service technique CAF	02
	GGF	01
	Fédération	01
	Associations	02
	Transporteurs	07
	Détaillants	05

² Il s'agit de femmes qui préparent la bière traditionnelle et locale.

Consommateurs	Ménages	101
	Dolotières	05
	Boulangers	05
	Restauratrices	05

4. Résultats et discussion

4.1. De la quantité de consommation : le circuit contrôlé par les services de l'environnement

L'acheminement des produits ligneux est conditionné par la détention d'une autorisation aussi bien pour les zones aménagées que non aménagées. Cette autorisation est délivrée par la Direction Provinciale de l'Environnement du Kadiogo pour ce qui concerne le bois et la direction des forêts pour le charbon. Les quantités sont enregistrées en stères pour le bois et en tonnes pour le charbon. Le tableau 2 montre l'évolution des quantités de bois et de charbon de bois enregistrées au niveau des services de l'environnement dans la ville de Ouagadougou 2010 à 2018.

Tableau 2 : Quantités de bois et charbon entrées à Ouagadougou de 2010 à 2018

Productions	Années								
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bois (en stères)	95 000	245 982	208 728	254 660	254.000	315 680	112 873	741 788,99	173 865
Charbon de bois (T)	39 000	19 212	30 216	27 525	87.000	101 629,3	55 584,2	54 188,6	164 432,5

Entretiens auprès de la Direction Générale des Forêts à Ouagadougou en janvier 2022

L'analyse du tableau 2 montre une évolution en dents de scie avec une tendance générale à la hausse aussi bien pour le bois que le charbon. On constate qu'en huit ans, la demande a presque doublé pour les deux ressources. Cependant, il faut signaler une certaine irrégularité dans l'évolution des chiffres par rapport aux déclarations des grossistes transporteurs qui estiment à l'unanimité que les demandes augmentent. Cette situation s'explique d'après les services de l'environnement par le fait qu'une partie non négligeable entrant dans la ville échappe aux contrôles. Plus le contrôle est rigoureux en fonction des années plus les chiffres sont importants. L'administration affirme que l'essentiel des quantités de bois et du charbon qui sont enregistrées officiellement provient des forêts aménagées alors que les entretiens avec les acteurs révèlent que les zones non aménagées présentent également beaucoup d'intérêt. Un des transporteurs grossistes affirme « *Si on allait se contenter des zones aménagées, la demande serait loin d'être satisfaite* ». Et il faut noter qu'avec la spéculation foncière que l'on connaît actuellement, des particuliers achètent des hectares de terrain pour exploiter le bois avant tout.

Par ailleurs, les transporteurs prennent des autorisations mais ne respectent pas les quantités indiquées sur les quittances. Ils font de la surcharge la plupart du temps. La photographie 1 confirme leurs propos. Diverses raisons dont l'insuffisance des moyens (humains, financiers et matériels) ne permettent pas au service forestier d'assurer convenablement le suivi et le contrôle du circuit d'approvisionnement.

Photographie 1 : Surcharge de bois près du village de Gallo

Ce type de chargement indique clairement que les transporteurs pratiquent de la surcharge et par conséquent les quantités déclarées sont loin de la réalité. Cette situation montre que les chiffres officiels sont à titre indicatif.



Cliché SIGUE O., le 09/03/2022

4.2. Un bassin d'approvisionnement en extension

L'approvisionnement du bois-énergie se fait durant toute l'année. Il est assuré par différents moyens de transport à travers plusieurs axes routiers. Cependant, les acteurs affirment que ce bassin tend à s'élargir car les ressources forestières sont en diminution.

4.2.1. Une extension du bassin d'approvisionnement en bois de chauffe

Pour le ravitaillement de la ville de Ouagadougou en bois de chauffe, on distingue deux principales zones : les anciennes et les nouvelles zones d'approvisionnement.

Dans les années 1974, les zones d'approvisionnement concernaient trois principaux axes autour de la ville de Ouagadougou (OUEDRAOGO, 1974). Il s'agissait de :

- La partie Est de la ville, qui concerne les communes de Zam, Koubri, Mogtedo, Saaba et Nagreongo.
- La partie Nord de la ville, on a principalement les communes de Pabré, Dapélogo, Ourgou-Manega situés sur l'axe Ouagadougou-Kongoussi.
- Les parties Sud et Ouest de la ville, on a les communes de Saponé, Komsilga, Tanghin-Dassouri et Ipelecé.

Il faut remarquer que toutes ces localités sont situées au plus dans un rayon de 80 km autour de la ville de Ouagadougou. Aujourd'hui, cette tendance n'est plus d'actualité et les grossistes transporteurs partent jusqu'à un rayon de 200 km de Ouagadougou à la recherche du bois de chauffe.

Les nouvelles zones d'exploitation sont celles qui ont été révélées suite aux différents entretiens menés auprès des services de l'environnement et des grossistes

transporteurs. Le bois qui entre dans la ville provient de plusieurs sources. On distingue les zones aménagées et les zones non aménagées.

Pour l'approvisionnement durable de la ville de Ouagadougou en produits forestiers notamment le bois de feu, des forêts naturelles ont été aménagées à cet effet. Il s'agit des Chantiers d'Aménagement Forestiers (CAF) de Cassou, Nazinon, Sapouy-Bièha, Sylli-Pouni-Zawara, Sud-Ouest-Sissili, Tiogo, Bougnounou-Nébiélianayou, Nazinon – nord/Nakambé sud, Yabo/Korko-barsalogo, Sablogo. Ces localités appartiennent à la région du Centre-Ouest, Centre Sud et du Centre Nord.

Sur un total de 10 CAF³ au plan national pour l'exploitation du bois de chauffe, sept sont situés dans la région du Centre-Ouest. La majorité des grossistes transporteurs enquêtés affirment chercher le bois dans cette région. En dehors des zones aménagées des champs, des jachères, des zones d'agrobusiness, des forêts protégées non aménagées sont également exploitées. Cependant, la tendance est que, ce sont pratiquement les mêmes régions que les zones aménagées. Par ailleurs, il convient de noter que les exploitants des sites non aménagés sont obligés de trouver une sorte d'entente et de complicité avec les bucherons des CAF pour pouvoir commercialiser leur bois⁴.

4.2.2. *Les sites d'approvisionnement en charbon*

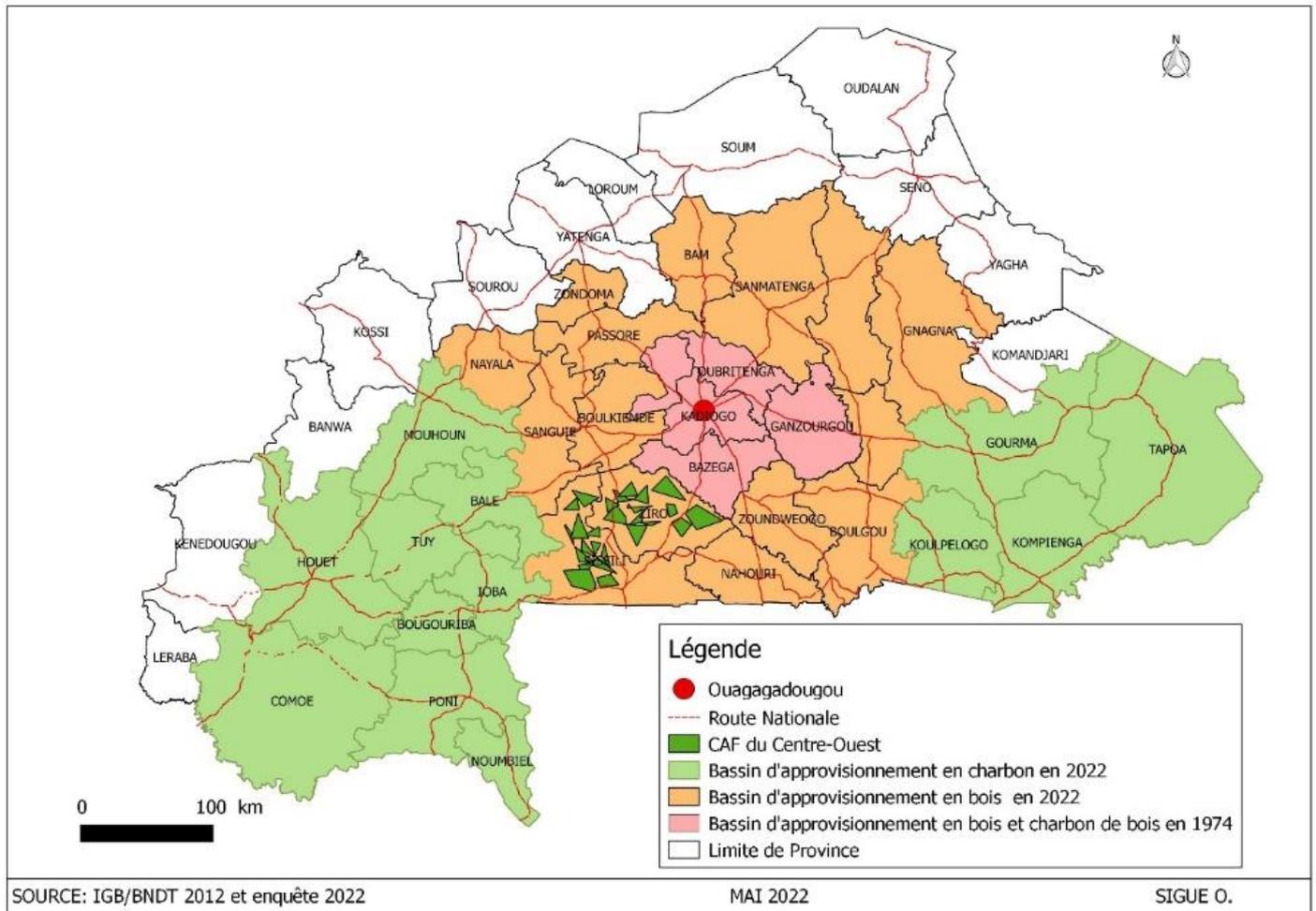
Le bassin d'approvisionnement de la ville de Ouagadougou en charbon de bois s'étendait en 2000 sur les régions suivantes du pays : la Boucle du Mouhoun, le Centre, le Centre- Est, le Centre Nord, le Centre-Ouest, le Centre-Sud, l'Est, le Nord et le Plateau Central (APEX, 2000) cité par DIFOR (2004). Sur les 13 régions que compte le Burkina Faso, on constate que plus de la moitié servait au ravitaillement de la ville en charbon dans les années 2000. La production dans ces zones regroupe les producteurs professionnels et les producteurs occasionnels. Cependant, les entretiens menés auprès des grossistes transporteurs de charbon de bois ont permis d'identifier principalement trois régions de production de charbon pour le ravitaillement de la ville. Il s'agit de la région de l'Est, du Sud-Ouest et du Centre-Ouest où il est toujours possible de produire des quantités importantes de charbon. Plus précisément, dans la région de l'Est l'exploitation concerne les communes de Kantchari, Diapaga, Fada N'Gourma, Komandjari et Matiakoali ; Bouroum-Bouroum, Kampti, Loropeni, Batié, Gaoua dans le Sud-Ouest et Sapouy, Cassou, To dans la région du Centre-Ouest. En effet, en 2008 le ministère en charge de l'environnement avait identifié 54 sites sur l'ensemble du territoire pour la carbonisation. Actuellement, plusieurs sites de carbonisation ont été abandonnés à cause de l'épuisement de la ressource⁵. De plus en plus la région de l'Est est moins exploitée pour des raisons d'insécurité que traversent le pays. La carte 1 présente le bassin d'approvisionnement de Ouagadougou.

³ Il existe au total 26 CAF dans le pays parmi 10 se distinguent pour l'exploitation du bois de chauffe.

⁴ Les bucherons des CAF sont les seuls autorisés à l'exploitation et la vente du bois.

⁵ D'après les entretiens réalisés auprès de l'association Tiissé la Viim, 02 septembre 2021

Carte 1: Evolution du bassin d'approvisionnement de Ouagadougou en bois et en charbon de bois



En 2022, l’approvisionnement en bois se fait sur un rayon de plus de 200 km autour de la ville de Ouagadougou. Cependant, la production est plus intense dans la partie sud du pays. Cette situation tient au fait que le Sud du pays couvert de savane arborée est plus riche en produits forestiers ligneux en comparaison au Nord occupée par la steppe. Par ailleurs le Nord du pays devient de plus en plus difficile d’accès en raison de l’insécurité qui y règne.

En ce qui concerne le charbon de bois, le bassin d’approvisionnement se situe à plus de 400 Km, voire souvent au-delà des frontières.

Les deux bassins d’approvisionnement en bois et en charbon de bois de Ouagadougou couvrent presque l’ensemble du territoire national. L’élargissement du bassin d’approvisionnement en bois-énergie s’explique par plusieurs raisons. D’une part, l’augmentation de la demande liée à celle de la population dans la ville de Ouagadougou et dans les zones d’exploitation a entraîné une forte demande des produits ligneux. Cette demande a pour conséquence l’épuisement de la biomasse dans les zones proches de la ville même si de petits prélèvements clandestins ont toujours lieu. D’autre part, la valeur économique que procurent ces produits ligneux a entraîné le développement de plusieurs moyens de transport en l’occurrence les camions pour le ravitaillement. Les grossistes-transporteurs affirment que le bassin

d'approvisionnement a beaucoup évolué. Ils notent également la rareté de plus en plus du bois et du charbon. Par ailleurs, plus de 90 % des ménages enquêtés utilisent tous le bois et/ou le charbon car il y a souvent des pénuries de gaz.

Les grossistes transporteurs estiment que l'Est du pays détient beaucoup de sites pour la carbonisation (production de charbon) mais du fait de l'insécurité certains se rabattent vers la région du Sud-Ouest du pays actuellement. Par contre d'autres transporteurs ont noué des contacts avec des fils de la localité disposant de véhicules pour leur livrer directement le charbon à Ouagadougou. L'un des acteurs affirme : « *Franchement ça devient dangereux d'aller au-delà de Fada N'Gourma à cause des terroristes. Certains continuent de risquer leurs vies, mais moi par exemple étant un ancien du domaine, j'ai noué des contacts avec des fils de la localité pour me livrer directement à Ouagadougou. Mes véhicules vont vers la région du Sud-Ouest là il y a moins de risque pour l'instant. Cette situation a provoqué l'augmentation du prix du sac de charbon* ».

Par conséquent, tous les transporteurs interviewés sont prêts à aller partout où cela est possible pour rechercher la ressource. Un des anciens acteurs affirme ceci : « *Moi, je ne connais pas une autre activité que le bois et je n'ai pas été à l'école. Le bois c'est mon métier. Tant que je peux aller le chercher et avoir quelques bénéfices j'irai* ».

4.3. L'organisation de la filière bois-énergie : Les acteurs et leurs rôles

Les entretiens menés auprès des services de l'environnement, des associations et de la fédération intervenant dans la filière bois-énergie nous ont permis de comprendre son organisation. En effet, la filière bois-énergie est régie par la loi portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) et le Code Forestier au Burkina Faso dont l'application a été traduite à travers le décret n°98-306/PRES/PM/MEE/MEF/MCIA du 15 Juillet 1998 portant réglementation de l'exploitation et de la commercialisation des produits ligneux au Burkina Faso. Les acteurs de la filière désignent toutes les personnes physiques ou morales concernées par les activités d'aménagements, d'exploitation et de commercialisation du bois de feu et du charbon de bois. Parmi ces acteurs figurent l'Etat, les exploitants forestiers (producteurs), les grossistes-transporteurs et les commerçants détaillants.

Il s'agit ici d'analyser les rôles des différents acteurs dans la chaîne de production et de consommation du bois énergie dans la ville de Ouagadougou.

4.3.1. Les acteurs dans la chaîne de production

4.3.1.1. L'Etat

L'acteur principal au niveau étatique est le Ministère en charge de l'Environnement de l'Economie Verte et des Changements Climatiques (MEEVCC). Ce ministère est le garant institutionnel de la préservation et de l'organisation de l'exploitation des ressources forestières. Il collabore étroitement avec les ministères chargés respectivement de l'économie et des finances, du commerce pour fixer les taxes et les redevances d'exploitation du bois. Le ministère met à la disposition des autres acteurs (producteurs, grossistes transporteurs et commerçants détaillants) des permis de coupe, de circulation et de dépôt de bois et du charbon de bois.

Cependant, des entretiens auprès de la direction générale des forêts, il ressort que les CAF sont les principaux sites reconnus par l'Etat pour l'exploitation du bois et du charbon. D'après le directeur technique du Chantier d'Aménagement Forestier (CAF)

de Bougnounou-Nebiel⁶: « Je pense que les CAF sont même mieux entretenus que les forêts classées en raison de la prise de conscience de leur importance par les paysans donateurs de leurs forêts. Par ailleurs, elle permet de prévenir la coupe du bois hors des CAF car les acteurs non membre des Groupements de Gestion Forestière (GGF) sont obligés de passer par ces derniers pour pouvoir vendre. Les GGF étant seules habilités à couper et vendre le bois ».

Le Chantier d'Aménagement Forestier est donc un modèle d'implication et de responsabilisation des populations dans la gestion des forêts naturelles de leur ressort territorial pour l'approvisionnement optimal des centres urbains en bois- énergie et la promotion des emplois ruraux.

Cependant, il convient de souligner que l'Etat accorde très peu de moyens aux agents en charge des contrôles pour effectuer un suivi efficace sur le terrain. Par conséquent, l'on note une forte régression des superficies forestières à cause principalement des défrichements liés à l'extension des terres de culture, à l'accroissement démographique et au non-respect des normes de coupe et de conditionnement.

4.3.1.2. Les exploitants du bois-énergie

Les exploitants forestiers ou producteurs regroupent les bûcherons et les charbonniers. Les producteurs conditionnent le bois en stère, double stères, fagots, débité en vrac et le charbon en sacs pour le revendre aux grossistes transporteurs. Leur nombre est variable et est fonction de la disponibilité de la ressource.

4.3.1.2.1. Les exploitants et les Chantiers d'Aménagement Forestiers

Ils forment les Groupements de Gestion Forestière (GGF). Cette organisation est régie par la loi n° 014-99/AN du 15 avril 1999 portant réglementation des sociétés coopératives et des groupements. C'est une catégorie de producteurs constituée essentiellement par les populations riveraines des forêts. Ces individus font de la coupe et la commercialisation du bois-énergie leur activité principale surtout dans les Chantiers d'Aménagement Forestier (CAF).

D'après la Fédération Nationale des UGGF (FENUGGF) créée en novembre 2003, le Burkina Faso compte :

- Cinq cent (500) Groupements de Gestion Forestière (GGF) composés de 15 000 membres actifs ;
- Dix-sept (17) Unions de Groupement de Gestion Forestière (UGGF) réparties dans huit (08) régions.

A ce jour on compte au niveau national, 26 chantiers d'Aménagement Forestiers réparties sur 8 régions du pays.

Les CAF sont nés dans un contexte particulier. D'après nos entretiens auprès du responsable du CAF du Nazinon⁷ il ressort que suite à la sécheresse des années 73-74, le CILSS a été créé en 1974 dans le but de faire des reboisements massifs pour combler les pertes de forêts. En 1982, le bilan des reboisements étant mitigé, le gouvernement avec ses partenaires dont la FAO et PNUD ont décidé d'aménager des formations naturelles dont la forêt classée du Nazinon a été choisie comme zone pilote. En 1987,

⁶ Entretien réalisé le 10/05/2022

⁷ Entretiens réalisés le 12 mars 2022 à Gallo

on a constaté que toutes les forêts classées étaient anthropisées. Celle du Nazinon est passée de 30 000 ha à 23699 ha.

Dans le cadre de l'aménagement et de la gestion, les forêts⁸ sont divisées en unité d'aménagement de 2000 à 4000 ha. Chaque unité est divisée en parcelle. La révolution Sankariste avait fait 20 parcelles par unité, soit des blocs de 200 ha. Annuellement, on exploite une parcelle par unité donc 9 parcelles sont exploitées, soit 1200 ha. Avec ce système d'exploitation, chaque parcelle est exploitée tous les 20 ans. Ce qui permet le renouvellement des arbres et par conséquent la conservation des forêts.

Pour ce qui concerne la gestion du CAF, il a été créé un Groupement de Gestion Forestière (GGF). Pour avoir accès à une parcelle il faut être membre d'un GGF et les membres sont les bucherons. La coupe du bois par les bucherons du GGF se fait de janvier à fin mars. A partir de là jusqu'en juillet les graines sont récoltées et semencées dans les parcelles coupées dès que la saison pluvieuse s'installe.

D'octobre à décembre, c'est la lutte contre les feux de brousse surtout dans les parcelles semencées pendant au moins deux ans. Les techniques de coupe de bois, d'ensemencement par les GGF se font sous la supervision des agents techniques des eaux et forêts.

Concernant la commercialisation, la stère coûtait 1610 F CFA en 1985 dont la taxe forestière fait 300 F CFA. Depuis 1997, le prix de la stère coûte 2200 F CFA qui se répartie selon le fonds d'Aménagement Forestier comme suit par stère :

- 1100 pour le producteur ;
- 200 pour le fonds de roulement (fonds d'investissement pour le village) ;
- 300 pour la taxe forestière (impôts de l'Etat pour le permis de coupe)
- 600 pour le fonds d'aménagement qui est utilisé pour les activités de pérennisation de la forêt.

Une autre somme de 1 000 FCFA par camion chargé est retenue pour les communes. Il faut noter que depuis 25 ans, le prix officiel de la stère n'a pas varié. Cependant, de nos entretiens avec les grossistes transporteurs le prix de la stère sur le terrain coûte parfois jusqu'à 3500 FCFA. Cette situation révèle que l'exploitation du bois profite davantage aux bucherons qu'ils ne déclarent.

4.3.1.3. Les transporteurs ou grossistes-transporteurs de bois et charbon de bois

On constate l'existence de textes spécifiques en matière de transport public de personnes et de biens (Zatu An IV 23 du 6 février 1987 portant organisation des transports routiers, Kiti AN IV 264 du 6 février 1987 portant réglementation de la profession des transports du Burkina Faso). Ces textes subordonnent l'accès de la profession de transporteurs à l'obtention d'une autorisation délivrée par le Ministre des transports sous réserve pour le demandeur d'être inscrit au registre des transporteurs de sa catégorie.

Quatre catégories de transporteurs sont à cet effet créées :

- le transport de bois de chauffe et du charbon de bois ;
- le transport de matières dangereuses ;
- le transport de personnes ;

⁸ Pour le Nazinon par exemple, nous avons 8 unités plus une 9^e ne faisant pas partie de la forêt classée.

- le transport de produits et de marchandises diverses.

Ces textes datent des années 1980 et ont été élaborés dans un contexte politique donné. Ils ne sont pas conformes aux dispositions des actes et à la réglementation nationale sur la profession de commerçant. De nombreuses activités connexes au secteur des transports restent sans cadre juridique précis tels que : l'affrètement, l'entreposage, le louage de véhicule, etc.. Leur relecture sera nécessaire en vue d'harmoniser l'ensemble des textes existants (SIGUE, 2015).

Les grossistes transporteurs sont parmi les acteurs indispensables de la chaîne d'approvisionnement.

La fonction de transporteur est assurée par les commerçants grossistes appelés encore grossistes-transporteurs qui utilisent les camions. Cependant, des charretiers, des tricyclistes, des motocyclistes, des cyclistes et des piétons interviennent également dans l'approvisionnement de la ville. Dans le souci de pérenniser l'activité de transporteur de bois-énergie, les transporteurs se sont organisés en association. On dénombre actuellement trois associations œuvrant dans l'approvisionnement en bois et charbon de bois dans la ville de Ouagadougou.

Parmi ces associations, nous avons :

- « Tiis la viim » (l'arbre c'est la vie en mooré), elle a été créée en 1985. Elle compte 200 grossistes-transporteurs en 2021. Son siège se trouve au sein de la direction de l'environnement au centre-ville. Ils interviennent essentiellement dans le transport du bois.
- « Wéogo ya arzeka » (la brousse c'est la richesse en mooré) a été créé en 2009 son siège est au quartier Tampouy. Elle comptait 152 grossistes-transporteurs en 2021. Ils interviennent essentiellement dans le transport de charbon.
- « Kogl - wéogo » (protégeons la brousse en mooré), elle a été créée en 2000. Nous n'avons pas pu rencontrer les responsables après plusieurs rendez-vous dont ils n'ont tenu.

Les effectifs ne sont pas exhaustifs du fait qu'il existe des transporteurs qui ne militent pas dans les associations. Ces derniers exercent de façon indépendante.

Les grossistes transporteurs travaillent avec un réseau de bucherons qui leurs fournissent le bois ou le charbon.

4.3.2. Les moyens utilisés et les quantités transportées

L'enquête a été menée auprès de grossistes-transporteurs qui ont bien voulu répondre à nos questions. Les interlocuteurs ont un âge compris entre 30 et 60 ans avec un niveau d'étude du primaire ou sans étude. Ces derniers affirment mener l'activité depuis longtemps. Le plus jeune déclare : « depuis l'âge de 15 ans, je suivais mon patron comme apprenti chauffeur mais actuellement, j'ai acquis mon propre véhicule et je travaille pour moi-même ». Les entretiens avec ces derniers ont permis d'estimer les quantités de bois et de charbon acheminées vers Ouagadougou. Les transporteurs livrent généralement le bois ou le charbon directement aux clients avec qui ils ont noué des contacts depuis de longues dates. Ces clients sont des commerçants détaillants (de bois ou charbon), des dolotières, des restauratrices ou des boulangers. Les quantités de bois transportées sont fonction des gabarits des camions qui sont de 16 à 20 stères⁹ par

⁹ Une stère de bois correspond à un mètre cube de tas de bois

chargement soit 18 stères en moyenne. Le nombre moyen de voyage par mois est compris entre 4 et 10, soit 7 voyages en moyenne. On enregistre donc, environ 1 512 stères par an par transporteur. Quant au charbon, il y'a des camions pouvant transporter 220 à 250 sacs par chargement (235 sacs en moyenne). Le nombre moyen de voyage qu'un camion peut effectuer dans le mois est de trois compte tenu de l'éloignement des sites d'approvisionnement par rapport à la capitale. La quantité moyenne par transporteur et par an est de 8 460 sacs soit 592 200 kg par an puisqu'un sac de charbon pèse 70 kg environ. L'entretien mené avec deux associations a permis de dénombrer 352 transporteurs¹⁰ dans la ville de Ouagadougou utilisant des camions pour le transport du bois ou du charbon de bois (200 camions pour le bois et 152 pour le charbon) en 2021. Cependant, l'approvisionnement est également assuré par des charrettes et des tricycles sur les principaux axes (Nord, Est et Sud) de la ville en provenance de distances relativement proche de Ouagadougou.

Les grossistes transporteurs déplorent surtout les difficultés d'approvisionnement dues à la diminution continue de la ressource. Il se plaignent également du mauvais état des routes surtout en saison des pluies et des contrôles des agents forestiers et de la police. Ils déclarent que « *les agents forestiers nous font souvent perdre du temps car ils nous font très souvent décharger tout le chargement pour des vérifications* ». Cette situation s'explique par la pratique courante de la surcharge pratiquée par les acteurs. Ils dénoncent également les rackets au niveau des postes de police même quand les documents sont complets et à jour. Les responsables des associations des grossistes transporteurs souhaitent également que la municipalité leur accorde des horaires pour traverser la ville dans la journée.

Enfin, les acteurs souhaitent obtenir de la part des autorités des moyens financiers pour pouvoir faire plus de stock de charbon en saison sèche afin de faire face à la demande à tout moment.

4.3.2.1. Les commerçants détaillants

Les acteurs détaillants sont les commerçants qui achètent le bois ou le charbon de bois auprès des grossistes transporteurs pour le mettre à la disposition des consommateurs. Il existe deux types de détaillants : ceux qui sont détenteurs d'agréments et affiliés aux associations et ceux qui pratiquent la vente sans pour autant être membres d'une association. D'après les responsables des associations des acteurs de la filière, la ville compte plus de 2300 détaillants sans compter ceux qui ne sont pas affiliés aux associations.

D'après Gadiaga (2016), le nombre est passé de 897 en 2000 pour atteindre 2232 en 2015, soit plus du double. L'évolution du nombre de détaillants s'aperçoit également dans les quartiers où on remarque leurs étalages surtout au niveau des espaces verts ou aux angles des rues.

Les détaillants ont choisi six grands sites que l'on peut appeler marchés de bois. Les sites n'ont pas été attribués de façon formelle mais il s'agit de réserves administratives ou d'espaces verts vides choisis à l'initiative des acteurs. Il convient cependant de noter que les détaillants qui commercialisent le bois dans leurs propres domiciles sont de loin les plus nombreux et on les retrouve un peu partout dans les quartiers.

¹⁰ Il s'agit des transporteurs qui sont membres des associations reconnues. Il existe d'autres transporteurs considérés comme clandestins car ne sont pas affiliés aux associations.

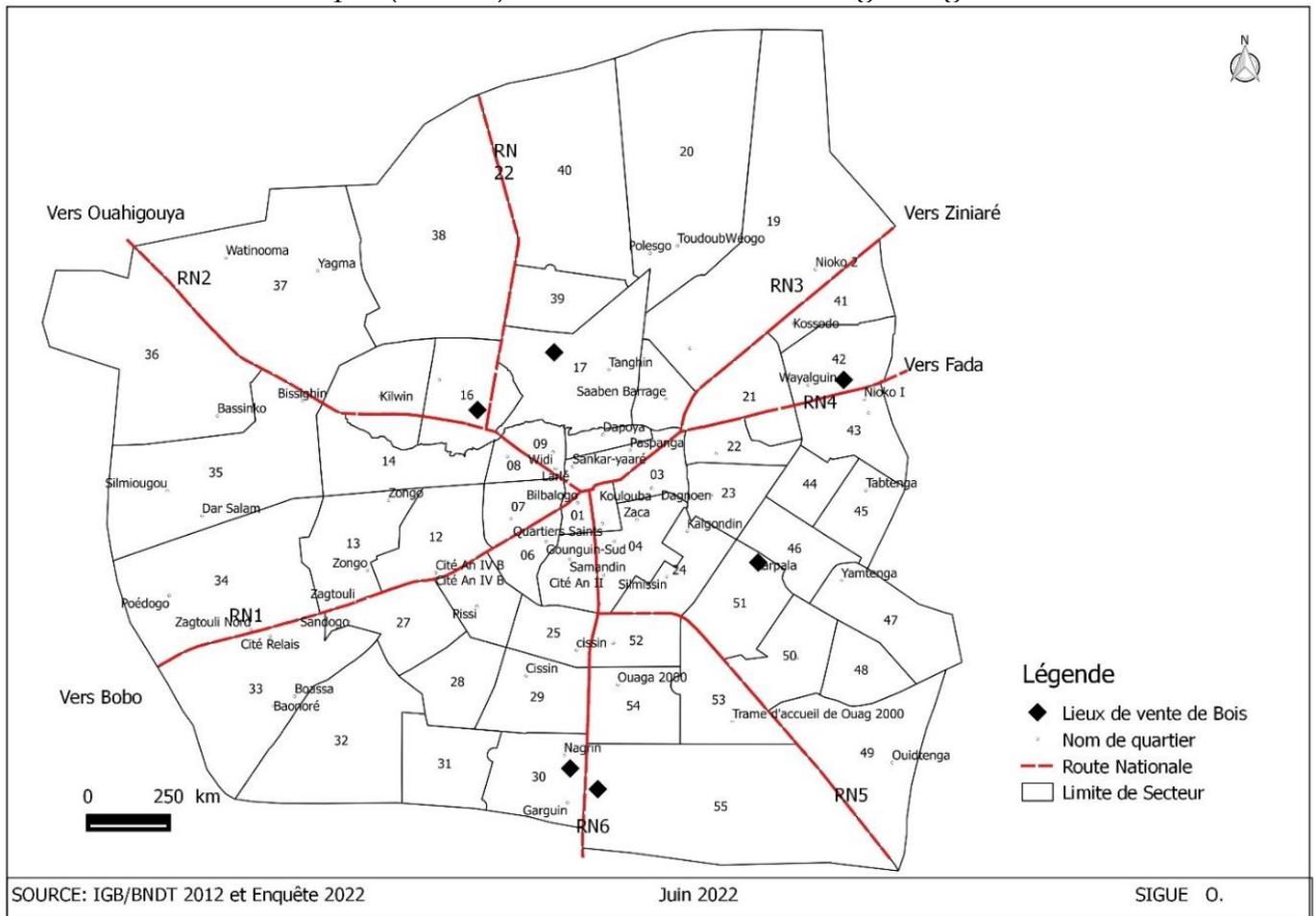
Photo 2 : Marché de bois de chauffe à Tampouy (Ouagadougou)



Cliché SIGUE O., le 07/07/2022

Pour ce qui concerne le charbon, chacun le stock chez lui, cela fait que le charbon n'a pas de site de dépôt aussi reconnu que le bois. Cependant, pour le bois ou le charbon, les grossistes transporteurs dans la grande majorité ont déjà des clients à qui ils livrent directement dans les concessions ou dans les lieux de travail (boulangeries, doloteries). Une des détaillantes du bois déclarent : *« les chargements de bois sont de plus en plus diminués par les grossistes transporteurs, diminuant notre marge bénéficiaire alors que nous payons des taxes de l'ordre de 7500 F CFA par an »*.

Carte2 : sites de dépôt (marché) du bois de chauffe à Ouagadougou



D'après nos entretiens, les détaillants achètent le chargement de bois entre 400 000 et 450 000 F CFA pour le revendre entre 435 000 et 480 000, soit un bénéfice d'environ 32500 F CFA par chargement. Pour le charbon le sac est acheté entre 5 500 et 6 000 F CFA pour être revendu entre 6500 et 7000 F CFA, soit un bénéfice d'environ 1000 F CFA par sac. Ainsi pour un chargement de 235 sacs, les acteurs réalisent un bénéfice d'environ 235 000 F CFA. Les enquêtés affirment vendre 1 à 6 chargements de bois par mois et 20 sacs à 4 chargements de 235 sacs de charbon par mois selon les périodes.

4.4. Discussion

D'après FONABES (2017), au Mali, au Burkina Faso et au Niger, la dégradation des forêts est un processus complexe où plusieurs facteurs interagissent en s'intensifiant du fait de la pression démographique et de la pauvreté. La collecte de bois-énergie (bois de feu et charbon de bois) pour l'approvisionnement des grandes villes constitue, après les défrichements agricoles, l'un des principaux facteurs de dégradation des forêts et des sols (SAWADOGO, 2006).

Pour pallier ce phénomène, le gouvernement du Burkina Faso se fixe dans le long terme, le but de promouvoir l'usage du butane comme combustible domestique et comme une alternative au bois afin de freiner la déforestation. Malgré la réduction des taxes, le butane coûte toujours plus cher que le bois, toutefois son prix est relativement plus favorable que celui du charbon de bois (PREDAS, 2007). Quoi que le gaz soit

utilisé par plus de 90 % des Ouagalais, il est toujours associé avec l'utilisation du bois et du charbon car il est souvent en rupture. Pour YAMEOGO et al., 2013 (p.13), « *en milieu urbain l'augmentation des besoins des populations pour le bois de service et pour la préparation du 'dolo' nécessite la sensibilisation des populations à l'adoption de nouveaux modes de consommation du bois tant de service que d'énergie* ». SAWADOGO, (2006 ; P.61), estime que « *la méconnaissance de la sylviculture des essences locales n'autorise pas des prises de décision basées sur des données scientifiquement fiables. La faible organisation et le manque de responsabilisation réel des acteurs ruraux sur leurs forêts n'autorisent pas une participation optimale de ceux-ci à la préservation des ressources* ». Par ailleurs, la faiblesse des forces de régulation fait que les grossistes transporteurs pratiquent couramment la surcharge. Par conséquent, les quantités déclarées sont en deçà de la réalité.

Ainsi, avec un taux de superficie forestière classée représentant 14 % du territoire national, le Burkina Faso est en dessous des normes internationales qui préconisent que chaque Pays classe au moins 30 % de son territoire en aires de conservation pour un meilleur équilibre socio - écologique. « *C'est fort de ce constat que des efforts doivent être déployés pour l'apurement et la réhabilitation des forêts classées existantes et pour appuyer les collectivités territoriales dans la création d'aires de conservation* » (MECV, 2007 ; P.43).

Conclusion

Au terme de cette étude, il faut retenir que malgré les efforts de l'Etat pour promouvoir l'utilisation du gaz butane, le bois de chauffe demeure la ressource la plus accessible et la plus sollicitée par les Ouagalais. Ainsi, la filière bois-énergie pour l'approvisionnement de la ville mobilise des milliers d'acteurs à travers le pays, de la coupe du bois jusqu'au consommateur.

Actuellement, le système de Chantier d'Aménagement Forestier (CAF) qui est une forme d'auto-gestion des ressources forestières par les populations à la base a été adopté pendant la révolution Sankariste. Il est la principale mesure d'exploitation rationnelle promue par l'Etat. Cependant, il convient de souligner que l'Etat accorde très peu de moyens aux agents en charge des contrôles pour effectuer un suivi efficace sur le terrain. Par conséquent, l'on note une forte régression des superficies forestières à cause principalement des défrichements liés à l'extension des terres de culture, à l'accroissement démographique et au non-respect des normes de coupe et de conditionnement.

Il faut noter que le bassin d'approvisionnement de la ville s'éloigne de plus en plus de telle sorte que 8 régions sur 13 sont sollicitées. D'un rayon d'approvisionnement en bois de 80 km autour de Ouagadougou en 1974, ce bassin a atteint aujourd'hui 200 km. Pour le charbon, les acteurs partent jusqu'à 400 km, voire plus pour pouvoir répondre à la demande. Par ailleurs, l'insécurité que traverse le pays a créé une recomposition des acteurs. Pour ce qui concerne le charbon, certains des transporteurs ont dû abandonner la région de l'Est pour s'orienter vers le Sud-Ouest tandis que d'autres ont trouvé une forme de collaboration avec des fils de la localité pour assurer la livraison. Les transporteurs se plaignent de la diminution de la ressource face à une demande qui se maintient toujours. Cependant, ils affirment être prêt à aller partout dans le pays pour assurer l'approvisionnement. Ils attendent des autorités du soutien pour pouvoir

faire plus de stock en saison sèche pour répondre aux besoins en saison de pluie car certaines routes sont difficiles d'accès.

Cependant, étant donné que le Burkina Faso est au cœur du sahel, l'Etat devrait renforcer les capacités des forces de régulation sur le terrain pour protéger davantage les ressources forestières. Aussi, il va falloir promouvoir d'autres sources d'énergie pour répondre aux besoins des populations et réduire l'exploitation des forêts.

Références bibliographiques

- APEX, 2004. Etude sur la consommation du bois au Burkina Faso / Direction Générale de l'Energie – Ministère de l'Energie, des Mines et Carrières, 87 pages.
- DIFOR, 2004. Projet de schéma directeur d'approvisionnement en charbon de bois de la ville de Ouagadougou, 77 pages.
- GADIAGA A., 2016, gestion durable des forêts et approvisionnement en bois-énergie dans la ville de Ouagadougou, mémoire de master en Géographie, Université de Ouagadougou, 126 p.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2022, Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Synthèse des résultats définitifs, Burkina Faso, 136p.
- SAWADOGO Louis, 2006. Adapter les approches de l'aménagement durable des forêts sèches aux aptitudes sociales, économiques et technologiques en Afrique. Le cas du Burkina Faso, Center for International Forestry Research, Jakarta, p.70 ISBN 979-24-4674-5
- Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), 2007. Situation des forêts classés du Burkina Faso et plan de réhabilitation, Burkina Faso, 48 pages.
- OUEDRAOGO B., 2006. « La demande de bois-énergie à Ouagadougou : esquisse d'évaluation de l'impact physique et des échecs des politiques de prix », Développement durable et territoires, 23 pages.
- OUEDRAOGO M.M., 1974. L'Approvisionnement de Ouagadougou en Produits Vivriers, en Eau et Bois, Thèse de Doctorat de 3 Cycle, CVRS : Université de Bordeaux III, 353 p.
- RIBOT J.-C., 1995. Le contrôle des forêts locales au Mali : analyse des politiques participatives du point de vue institutionnel. Harvard, États Unis, Harvard University, Centre for Development Studies.
- SIGUE O., 2015. Le transport international de marchandises au Burkina Faso : enjeux et perspectives, thèse de doctorat unique en Géographie, Université de Ouagadougou, 338p.
- Yaméogo G., Yélémo B., Kaboré O. et Traoré D., 2013. Bois d'énergie du 'dolo' et bois de service : deux modes de consommation de bois à Vipalogo au Burkina Faso, Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (BRAB), Numéro 73 - Juin 2013, BRAB en ligne (on line) sur le site web <http://www.slire.net>, ISSN sur papier (on hard copy) : 1025-2355 et ISSN en ligne (on line) : 1840-7099, pp.1-12.